

**Corporation de services des ingénieurs du Québec
(RESEAU DES INGENIEURS DU QUEBEC)**

PROCÈS-VERBAL de la treizième Assemblée générale annuelle des membres de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, tenue à l'hôtel Sheraton, situé au 1201, boulevard René-Lévesque Ouest à la Ville de Montréal, le 28^e jour du mois de novembre 2013 à 19 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, madame Michèle Raymond, ing., ouvre la treizième Assemblée générale annuelle des membres de la Corporation de services des ingénieurs du Québec à 19 h.

Madame Michèle Raymond, ing., remercie tous les membres de leur présence.

Madame Michèle Raymond, ing., présente les membres du conseil d'administration 2012-2013 et remercie les deux administrateurs sortants pour leur dévouement au Réseau des ingénieurs du Québec.

Madame Michèle Raymond, ing., remercie monsieur Etienne Couture, ing., pour avoir mis sa carrière entre parenthèses et avoir renoncé à son poste de président du conseil d'administration afin d'assumer les responsabilités de la direction générale, et ce, dans le but d'assurer la continuité suite au départ de M. Guy Parent qui a été directeur général pendant près d'un an au Réseau des ingénieurs du Québec.

Madame Michèle Raymond, ing., présente les personnes qui sont assises à la table sur l'estrade.

Madame Michèle Raymond, ing., invite monsieur Mark Dietrich, directeur général de l'Ontario Society of Professional Engineers (OSPE), à venir nous adresser quelques mots.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La présidente demande au secrétaire si la convocation à la présente Assemblée a été faite selon les règles. Celui-ci répond que, conformément à l'article 10.4 des règlements généraux, l'avis de convocation a été mis en ligne sur le site internet de la Corporation le 1^{er} novembre 2013 et publié à l'intention des membres à l'aide du Bulletin Info-Réseau de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, le 1^{er} novembre 2013.

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente demande au secrétaire de confirmer l'atteinte du quorum.

Le secrétaire répond qu'en vertu de l'article 10.8 des règlements généraux, le quorum de l'Assemblée est fixé à 50 membres. Il confirme que le quorum est dépassé, puisque plus de 75 membres sont actuellement présents.

La présidente déclare donc l'Assemblée légalement constituée.

La présidente informe l'Assemblée que conformément aux règlements généraux, et au cas où des votes devraient se tenir, elle nomme mesdames Sylvie Maréchal, ing., et Dominique Lefebvre, ing., comme scrutatrices pour la présente Assemblée.

4. DÉSIGNATION D'UN MODÉRATEUR D'ASSEMBLÉE

La présidente mentionne qu'il serait souhaitable qu'un modérateur soit désigné pour diriger les débats. Elle mentionne que monsieur Daniel St-Onge, directeur de projets au Collège des administrateurs de société, ancien sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique et ancien vice-président de la SAAQ, a été invité à cette fin et demande aux membres s'ils souhaitent en faire la proposition.

A-2013-001 IL EST PROPOSE PAR MME MICHELE RAYMOND, ING.
APPUYE PAR M. MICHEL PLOUFFE, ING.
ET RESOLU DE DESIGNER monsieur Daniel St-Onge comme modérateur de la présente séance.

Le vote est demandé.

Adoptée majoritairement

La présidente, ing., remet donc la parole à monsieur Daniel St-Onge qui prend la présidence de la séance. Ce dernier remercie les membres pour sa désignation. Il présente l'objet d'un AGA, ses pouvoirs, son rôle, ses responsabilités et énonce les règles du jeu.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de l'Assemblée présente le projet d'ordre du jour tel qu'il a été transmis.

Un membre demande pour quelle raison l'adoption du procès-verbal est au point 10, alors que dans la pratique courante il est adopté en début de réunion. Il suggère d'amender l'ordre du jour afin de traiter de l'adoption du procès-verbal en début de réunion.

Le président de l'Assemblée informe les membres que le conseil d'administration a fait ce choix, car les présentations répondront en bonne partie aux affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2012.

Le membre accepte les explications du président de l'Assemblée.

A-2013-002 IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL PLOUFFE, ING.
APPUYÉ PAR M. HENRIOT SABOURIN, ING.
ET RESOLU D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée unanimement

Un membre demande s'il peut y avoir une période de questions après le point 6 « Présentation des activités du RéseauIQ et de son plan stratégique 2013-2016 ».

Le président d'Assemblée lui répond qu'il peut y avoir une période de questions après chaque présentation.

6. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU RÉSEAU IQ ET DE SON PLAN STRATÉGIQUE 2013-2016

La présidente présente :

- Les membres des comités, leur mandat, ainsi que les dossiers qu'ils ont traités pour l'année 2012-2013.
- La nouvelle directrice générale, madame Line Lacroix.
- Le rapport d'activités des divers services du Réseau des ingénieurs du Québec.
- Le plan stratégique 2013-2016.

La présidente remercie la permanence pour son excellent travail.

Un membre se dit très impressionné et souhaite que la planification stratégique se réalise. Il est très satisfait de voir que le RéseauIQ ne prend plus de position publique, car quand il le faisait il n'était pas représentatif de l'avis de ses membres. Il demande si le RéseauIQ va défendre les intérêts des ingénieurs en ce qui concerne l'assurance-responsabilité obligatoire offerte par l'OIQ, vu que les primes sont très onéreuses.

La présidente reçoit et comprend, mais elle ne peut pas dicter à l'OIQ quoi faire, car ce sont eux qui gèrent la profession. Elle ajoute qu'en ce moment cela ne fait pas partie des services offerts par le RéseauIQ.

Un membre veut savoir en quoi le RéseauIQ défend les ingénieurs.

La présidente lui répond que la défense des membres ne fait pas partie de la mission de l'organisation. Elle ajoute que la mission du RéseauIQ est entre autres la valorisation de la profession.

Un membre dit qu'actuellement la défense des intérêts des ingénieurs serait très pertinente. Il ajoute que c'est un enjeu.

Monsieur Guy-Michel Lanthier, ing., a vu que le volet protection des ingénieurs semble ne plus faire partie de la mission. Il veut savoir si le volet représentation publique a été évacué de la mission du Réseau des ingénieurs.

Le président d'Assemblée mentionne que la présidente a déjà dit que ce n'était pas dans la mission de l'organisation et, de plus lors de sa présentation, elle a spécifié que la Corporation n'a pas les ressources financières suffisantes pour avoir un volet affaires publiques.

Monsieur Lanthier, ing., insiste sur le fait que la raison d'être de l'organisation est la défense des membres et que ce volet a été délaissé pour une raison pécuniaire.

La présidente revient sur la mission du RéseauIQ qui est de promouvoir, valoriser et servir les ingénieurs et c'est ce à quoi l'organisation s'engage à faire durant les trois prochaines années tout en s'assurant de la pérennité du RéseauIQ.

Monsieur Yves Chartier, ing., a de la difficulté avec le langage choisi pour la présentation, car la présidente a utilisé le terme « client » au lieu « d'ingénieur ». Il veut savoir comment l'organisation est passée du mode « ingénieur » au mode « client ».

La présidente l'informe qu'étant donné que l'OIQ perd des membres, le RéseauIQ pour sa pérennité ne peut plus se contenter de desservir uniquement les ingénieurs. L'organisation a élargi sa clientèle entre autres en offrant des services au B.ing, d'où l'utilisation du terme client.

Monsieur Chartier, ing., insiste sur le fait qu'il n'apprécie pas le terme « client ».

La présidente lui répond que c'est une notion marketing qui est utilisée pour regarder les besoins de la clientèle par segment de marché.

Un membre la remercie pour sa belle présentation, mais il est fondamentalement déçu par le contenu et la vision. Il demande si la mission a changé clairement de façon à exclure la défense des membres. Il respecte que le conseil d'administration doive orienter différemment la façon de mettre en œuvre la mission de l'organisation étant donné la réalité pécuniaire. De plus, il a été stupéfait par la présence d'agent de sécurité à l'accueil.

La présidente l'informe qu'elle est au RéseauIQ depuis quatre ans et que la mission n'a pas changé. Elle rappelle que la mission de l'organisation est : promouvoir, valoriser et servir.

Monsieur Sébastien Deveaux, ing., dit que selon sa mémoire, la mission de l'organisation a été changée en 2005 et demande au RéseauIQ de vérifier que les lettres patentes sont conformes au changement effectué en 2005.

Monsieur Mathieu Cléroux, ing., veut savoir si l'organisation a pris en considération la perception de ses membres sur le projet de Loi 49 sur la réforme de la Loi sur les ingénieurs.

La présidente lui répond que non, car cela concerne l'OIQ.

Monsieur Cléroux, ing., est surpris que le RéseauIQ n'ait pas fait de consultation auprès de ses membres à ce sujet. Il se serait attendu que l'organisation prenne en considération l'opinion de ses membres sur la mission stratégique.

Le président d'Assemblée perçoit sa préoccupation.

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL ET DU RAPPORT DES AUDITEURS

La présidente, Mme Michèle Raymond, ing., a présenté son rapport annuel lors du point 6 « Présentation des activités du RéseauIQ et de son plan stratégique 2013-2016 ».

Le trésorier, monsieur David Rioux, ing., présente le rapport annuel du trésorier ainsi que le rapport d'audit de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice financier se terminant le 31 août 2013.

Le trésorier présente également le budget pour l'année 2013-2014.

Le trésorier remercie la permanence pour sa proactivité financière.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LE RAPPORT ANNUEL ET LE RAPPORT DES AUDITEURS

Un membre demande s'il y a des provisions faites pour les litiges.

L'auditrice l'informe qu'il n'y a pas de note d'éventualité, car il n'y a rien aux états financiers. Elle ajoute que la firme d'auditeur confirme avec les avocats s'il y a lieu ou non d'inscrire une note d'éventualité. Pour l'exercice financier se terminant au 31 août 2013, il n'y a pas lieu d'inclure ce genre de note dans le rapport d'audit.

Un membre dit que la présidente a mentionné lors de la présentation de la planification stratégique que le RéseauIQ vise une augmentation de 6 % des revenus provenant des services commerciaux. Il ne la voit pas dans le budget 2013-2014.

Le trésorier lui confirme qu'effectivement une augmentation de 6 % des revenus du service commercial est prévue sur trois ans.

Un membre félicite l'organisation pour les résultats obtenus. Il souhaite savoir pourquoi les placements sont aussi conservateurs. Il fait remarquer que la proportion rémunération vs revenus est assez élevée. Il émet le souhait qu'il y ait une saine gestion afin d'avoir les moyens de défendre les membres.

Le trésorier lui répond que la politique de placement financier a été adoptée par le conseil d'administration durant la période où le RéseauIQ était en déficit. Il ajoute que l'organisation ne peut pas se permettre de vivre des sursauts importants des placements pendant que le budget est seulement à l'équilibre.

Monsieur André Andraos, ing., veut savoir pour quelle raison il y a une augmentation des jetons de présence et quelle est la relation entre la démission du directeur général et les administrateurs.

Le trésorier l'informe que l'augmentation n'est pas sur le budget 2014, mais elle figure aux états financiers au 31 août 2013. Il ajoute que le directeur général par intérim a été rémunéré par des jetons de présence.

Monsieur Andraos, ing., demande si le directeur général par intérim était en même temps administrateur.

Le trésorier lui confirme que non. Il affirme que la personne qui a été nommée directeur général par intérim a démissionné de son poste d'administrateur avant d'occuper sa nouvelle fonction.

Monsieur Andraos, ing., souhaite savoir à quand remonte sa démission.

La présidente lui explique que la démission du directeur général remonte à juillet 2013. Ce dernier a donné un préavis de deux mois. Le président de l'époque, M. Etienne Couture, a remis sa démission en septembre 2013 afin d'assumer par intérim la fonction de directeur général. Elle ajoute que durant la période du 1^{er} août 2013 au 11 septembre 2013, le président, M. Couture, ing., avait été mandaté par le conseil d'administration pour être présent plus souvent dans les bureaux de l'organisation.

Monsieur Andraos, ing., est troublé et croit qu'il devrait y avoir un délai avant qu'un administrateur puisse devenir un employé du RéseauIQ.

La présidente mentionne que c'était uniquement pour une période de transition. Elle ajoute que la nouvelle directrice générale n'a jamais été administratrice au RéseauIQ.

Monsieur Guy-Michel Lanthier, ing., demande quels sont les avantages fiscaux d'avoir procédé à la rétribution par jeton de présence plutôt que de verser un salaire. Il veut savoir si cela est déclaré.

La présidente lui répond que l'organisation l'a déclaré comme un revenu et que les déductions imposées par la Loi sont respectées.

Un membre demande des explications sur les honoraires professionnels.

La présidente lui explique qu'en grande partie ce sont les honoraires des formateurs dans le cadre de la formation continue.

Le trésorier ajoute que ce poste comprend également les frais d'avocats, les honoraires des consultants pour la planification stratégique ainsi que ceux d'un consultant pour assumer le poste de direction du service des communications par intérim.

Monsieur Lanthier, ing., veut savoir quels sont les avantages pour le RéseauIQ de payer par jetons de présence plutôt que par le versement d'un salaire.

La présidente lui répond aucun et ajoute que c'est un choix du conseil d'administration.

Monsieur Lanthier, ing., demande l'opinion de l'auditrice.

L'auditrice l'informe qu'il n'y a aucun avantage fiscal pour le RéseauIQ et que le seul qu'elle voit est sur le calcul du 1 % de la masse salariale pour la formation des employés.

Un membre aimerait savoir à quoi correspond le poste budgétaire « initiatives stratégiques » dans le budget 2013-2014.

La présidente l'informe que c'est pour une renaissance de la base de données.

A-2013-03 IL EST PROPOSE PAR M. DAVID RIOUX, ING.
APPUYE PAR M. MICHEL PLOUFFE, ING.
ET RESOLU DE RECEVOIR les états financiers 2012-2013.

Adoptée unanimement

9. NOMINATION DE LA FIRME D'AUDIT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013-2014

Un membre demande depuis combien d'années la firme Raymond Chabot Grant Thornton fait l'audit du Réseau des ingénieurs du Québec.

Le trésorier lui répond que cette firme fait l'audit depuis quatre ans.

A-2013-04 IL EST PROPOSE PAR M. DAVID RIOUX, ING.
APPUYE PAR MME SILVIE MARECHAL, ING.
ET RESOLU DE RETENIR la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer l'audit des livres comptables de l'exercice financier du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.

Adoptée unanimement

10. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 29 NOVEMBRE 2012 ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

A-2013-005 IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE MARECHAL, ING.
APPUYÉ PAR M. MAURICE OUELLET, ING.
ET RESOLU D'ADOPTER le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 29 novembre 2012 avec les modifications suivantes :

- Ajouter « des ingénieurs » à la fin du 8^e paragraphe de la page 12
- Ajuster la numérotation des résolutions à partir de la page 20.

Adoptée unanimement

Un membre demande à ses collègues de ne pas quitter la salle afin de ne pas perdre le quorum.

Le secrétaire informe les membres des décisions prises par le conseil d'administration suite aux affaires découlant de l'AGA du 29 novembre 2012.

Monsieur Sébastien Deveaux, ing., aimerait savoir si le rapport du comité d'intégration a été inclus dans le rapport annuel tel que demandé.

La présidente l'informe qu'elle a tenu compte de sa demande lorsque le rapport annuel a été produit.

Monsieur Deveaux, ing., fait remarquer que c'est le point « 5i » des lettres patentes de l'organisation qui a été modifiée. Il procède à la lecture du point « 5j » et s'interroge sur la façon de défendre les intérêts des ingénieurs si le RéseauIQ n'est plus lobbyiste depuis le 31 août 2013.

La présidente entend et reçoit son commentaire.

Le secrétaire rappelle que le terme « défendre » n'apparaît nulle part dans les lettres patentes.

Un membre dit que si la réalité change, il faudrait que l'organisation s'ajuste et qu'elle ne reste pas campée sur les décisions prises en 2005.

Le président d'Assemblée informe les membres qu'il est compliqué de changer les lettres patentes et qu'il est obligatoire pour un OSBL que sa mission figure dans les lettres patentes.

Monsieur Radu Kofman, ing., dit que l'intention lors de la rédaction de la mission était de défendre les membres sur la place publique.

11. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

11.1 RATIFICATION DU RÈGLEMENT 2013-23 MODIFIANT L'ARTICLE 4.2 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Le secrétaire présente à l'AGA les modifications apportées à l'article 4.2 des règlements généraux. Il mentionne que celles-ci ont été faites dans le but de s'assurer qu'il y ait une relève au sein du conseil d'administration.

Un membre demande si les modifications s'appliquent en date d'aujourd'hui.

Le président de l'Assemblée répond qu'elles sont en vigueur à partir du moment où le conseil d'administration les adopte et qu'elles doivent être ratifiées par l'AGA.

Un membre demande pourquoi ces changements sont nécessaires.

Le secrétaire dit que plusieurs OSBL ont dû recourir à ce genre de règlement, car les administrateurs qui restent trop longtemps s'approprient l'organisation et freinent son évolution.

Un membre veut savoir combien de temps dure un mandat.

Le secrétaire l'informe qu'il dure deux ans. Il ajoute qu'au niveau de la cooptation, le mandat doit être d'un an et plus pour qu'il soit valide.

Monsieur Sébastien Deveaux, ing., se dit en accord avec cette vision, mais croit qu'en interdisant plus de trois mandats à vie, l'organisation risque de perdre des talents.

Le président d'Assemblée informe les membres qu'ils peuvent entériner les modifications ou les rejeter dans leurs intégralités.

Monsieur Guy-Michel Lanthier, ing., pense que l'AGA devrait entériner les modifications telles quelles afin de pouvoir régler les litiges et mettre fin aux enjeux politiques aux ambitions personnelles. Il ajoute qu'il sera toujours possible de modifier les règlements généraux une fois que les problématiques seront réglées.

A-2013-006 IL EST PROPOSE PAR M. ANDRE URBAIN, ING.
APPUYE PAR MME SYLVIE MARECHAL, ING.
ET RESOLU DE RATIFIER le règlement 2013-23 modifiant les règlements généraux eu égard au nombre de mandats d'un administrateur.

Le vote est demandé.

Adoptée majoritairement

11.2 RATIFICATION DU RÈGLEMENT 2013-24 MODIFIANT L'ARTICLE 4.5.2 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Le secrétaire présente à l'AGA les modifications apportées à l'article 4.5.2 des règlements généraux.

Monsieur Sébastien Deveaux, ing., indique que cela répond en partie à la résolution A-2012-09, car l'AGA avait demandé que cette dénonciation soit faite à tous les membres et non juste au conseil d'administration.

A-2013-007 IL EST PROPOSE PAR M. MAURICE OUELLET, ING.
APPUYE PAR MME DOMINIQUE LEFEBVRE, ING.
ET RESOLU DE RATIFIER le règlement 2013-24 modifiant les règlements généraux eu égard aux élections.

Adoptée unanimement

12. DÉPÔT DU RELEVÉ DU SCRUTIN

Étant donné que le président du comité des élections n'a pas pu être présent, M. Philippe Laporte, ing., membre du comité, présente le relevé du scrutin.

La présidente présente le nouveau conseil d'administration.

Monsieur Sébastien Deveaux, ing., félicite le comité des élections pour son bon travail.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

Suite à la ratification du règlement 2013-23, monsieur Guy-Michel Lanthier, ing., demande s'il est rétroactif.

La présidente lui répond qu'il est rétroactif à la création de la Corporation.

Monsieur Lanthier, ing., souhaite savoir combien de mandats M. Yves Lavoie, ing, a à son actif.

La présidente lui dit qu'elle ne peut pas répondre pour M. Lavoie, ing., et elle indique qu'il y a quelques administrateurs qui en sont à leur dernier mandat.

Monsieur Marcel Couture, ing., demande si le RéseauIQ est toujours en conflit avec l'OIQ et s'il y a eu des discussions pour les régler.

La présidente l'informe que le conseil d'administration a eu une volonté de régler les conflits et que le RéseauIQ a amorcé des discussions avec l'OIQ, mais que les litiges sont toujours en cours.

Un membre suggère de faire appel à un médiateur.

La présidente dit qu'il n'y a pas de médiateur dans ce dossier, mais qu'elle a eu une rencontre avec le président de l'OIQ la semaine dernière.

Monsieur Lanthier, ing., dit que lorsque le RéseauIQ prenait des positions publiques, il affirmait parler au nom de ses 60 000 membres. Dans la présentation qui a eu lieu un peu plutôt ce soir, l'organisation mentionnait avoir 42 000 membres. Il souhaite savoir combien de membres font partie du RéseauIQ.

La présidente l'informe que le RéseauIQ a plus de 60 000 membres dans sa base de données, mais qu'il n'y en a que 42 000 qui utilise les services de La Personnelle, principal partenaire de l'organisation.

Monsieur Lanthier, ing., remercie le conseil d'administration pour sa transparence et l'encourage à continuer dans cette voie. Il souhaite que le RéseauIQ puisse déterminer le nombre exact de membres qu'il a et s'assurer que tous les membres puissent utiliser leur droit de vote lors des élections.

Le président d'Assemblée lui dit que ce sera surement possible avec l'arrivée du nouveau CRM.

Monsieur Lanthier, ing., croit que le RéseauIQ n'a jamais obtenu un mandat de ses membres pour parler en leur nom. Il mentionne que l'OSPE a obtenu un mandat pour prendre des positions publiques et qu'il facture 100 \$ par membre pour pouvoir le mener à bien. Il demande que le RéseauIQ s'assure que ses membres souhaitent réellement que leur organisation prenne des positions publiques avant d'entreprendre des actions en ce sens. Il souhaite que le conseil d'administration soit transparent et honnête quant au processus de reconstruction de la base de données.

Un membre fait remarquer qu'avec le projet de Loi 49, il n'y aura plus de différence entre un ingénieur et un non-ingénieur en électronique. Il souhaite savoir si le RéseauIQ prendra position.

La présidente répond que non et ajoute que cela relève de l'OIQ. Elle l'invite à faire part de ses commentaires à son ordre professionnel.

Un membre veut savoir le décompte du vote pour la résolution numéro A-2013-006.

Le président de l'Assemblée l'informe qu'elle a été adoptée à majorité sans décompte formelle tel qu'entendu avec les participants de l'AGA au début de la rencontre. Il ajoute que c'est tout à fait légal.

Monsieur Maurice Ouellet, ing, souhaite savoir qu'elle est le pourcentage d'ingénieurs qui ont pris leur retraite cette année.

La présidente lui répond que le RéseauIQ n'a pas pour l'instant un outil lui permettant d'avoir ce genre de statistiques, mais que cela fait partie de ses objectifs.

Monsieur Éric Schneider, ing., aimerait comprendre le lien avec La Personnelle pour identifier les membres du RéseauIQ.

La présidente lui explique que le RéseauIQ a la certitude qu'elle a au minimum de 42 000 membres étant donné que La Personnelle transfère au RéseauIQ sa liste des ingénieurs qui ont utilisé leur service. Le RéseauIQ ne sait donc pas si les autres membres sont actifs ou non puisqu'il n'a pas accès à la base de données de l'OIQ.

Un membre demande si la base de données du RéseauIQ est synchronisée avec celle de l'OIQ.

La présidente lui répond que non, mais que le RéseauIQ fait une mise à jour de la base de données à la main.

L'Assemblée générale remercie et félicite le président d'Assemblée pour son bon travail.

Monsieur Michel Poirier, ing., fait remarquer qu'il n'y a pas de poste budgétaire pour les non-ingénieurs qui utilisent les services du RéseauIQ moyennant un tarif.

Le trésorier l'informe que le RéseauIQ suit son « membership » selon le type de client.

La présidente ajoute qu'il n'y a pas un poste spécifique aux états financiers étant donné que cela représente environ 3 500 \$ sur 4 M\$ de revenu, mais que la permanence fait un suivi serré sur le nombre de clients par type.

Monsieur Poirier, ing., croit que le mot de passe à l'entrée du site web de l'organisation ne favorise pas l'accès à celui-ci et suggère de l'enlever.

La présidente comprend, mais elle mentionne que c'est la meilleure façon, avec la technologie actuelle que possède l'organisation, de s'assurer que seuls les membres du RéseauIQ aient accès à des offres privilégiées.

Monsieur André Andraos, ing., confirme que le mot de passe est important, car les offres du RéseauIQ doivent être réservées seulement à ses membres.

14. DIVERS

Aucun sujet n'est apporté.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente remercie M. Daniel St-Onge pour son excellent travail et remercie les membres pour avoir assisté à l'Assemblée générale annuelle.

A-2013-008 IL EST PROPOSE PAR M. MAURICE OUELLET, ING.
APPUYE PAR MME SYLVIE MARECHAL, ING.
ET RESOLU de lever l'assemblée à 21 h 45.

Adoptée unanimement

Michèle Raymond, ing.
Présidente

Louis Cloutier, ing.
Secrétaire

Adopté par les membres : 20 novembre 2014
Résolution no **A-2014-003**

ANNEXE A

CORPORATION DE SERVICES DES INGENIEURS DU QUEBEC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

Le 28 novembre 2013 à 19 h

Hôtel Sheraton
Montréal, Québec

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de la régularité de la convocation
3. Vérification du quorum
4. Désignation d'un modérateur
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Présentation des activités du RéseauIQ et de son plan stratégique 2013-2016
7. Présentation du rapport annuel et du rapport des auditeurs
8. Période de questions portant sur le rapport annuel et le rapport des auditeurs
9. Nomination de la firme d'audit pour l'exercice financier 2013-2014
10. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 29 novembre 2012
11. Règlements généraux
 - 11.1 Ratification du règlement 2013-23 modifiant l'article 4.2 des Règlements généraux
 - 11.2 Ratification du règlement 2013-24 modifiant l'article 4.5.2 des Règlements généraux
12. Dépôt du relevé du scrutin
13. Période de questions générales
14. Divers
15. Levée de l'assemblée